



72 / 53

*Chez SONIA INSTITUT
12/14 AV GUY BOURIAT
Esplanade de la Mairie
72530 YVRE L'EVEQUE
cnaib-spa-72@orange.fr
06.18.22.20.83*

La beauté en berne, le bien-être laisse place au malaise

Le couperet est tombé jeudi 29 octobre au soir : fermeture de nos établissements, annoncé la veille par le Président Emmanuel Macron. Comme tant d'autres, les professionnels de la beauté et du bien-être ont eu 24h pour s'organiser. 24h pour prévenir leurs clients et leurs équipes, optimiser ce qui allait être leur dernière journée de travail avant plusieurs semaines... 24h pour encaisser ce nouveau coup de massue porté à notre profession.

Certes nous avons déjà connu cela en mars : la pandémie est telle qu'il faut trouver des solutions pour limiter la propagation du virus. La fermeture des commerces pour limiter les déplacements et les lieux de transmission est un outil peut-être extrême mais qui a sans doute fait ses preuves lors du premier confinement. Mais si nous avons fait preuve de discipline, résilience et combativité au printemps, ce sont aujourd'hui la détresse et la colère qui l'emportent.

Nos entreprises ont été durement éprouvées par le confinement du début d'année. Et si les aides ont été plurielles au niveau national, elles ont malheureusement été très insuffisantes pour assumer nos charges. Ce sont donc des entreprises fortement fragilisées et endettées que l'on reconfiner aujourd'hui. Pour les chefs d'entreprise qui ont pu faire survivre leur structure au prix de nombreux sacrifices, dont souvent leur propre rémunération, cette deuxième fermeture sera le coup de grâce. Pour ceux qui essaient malgré tout de garder de la combativité, ce sera long et douloureux... plus aucun n'est optimiste. Je ne compte plus les consœurs et confrères en détresse profonde, je crains le pire pour certains d'entre eux.

Mais cette détresse n'est pas la seule conséquence de ce nouveau confinement : depuis vendredi, premier jour où n'avons pas ouvert nos boutiques, une colère noire s'empare de nous en voyant le nombre d'entreprises que l'on autorise à ouvrir, ainsi que la nature et le volume de leurs activités! Nous sommes abasourdis par les incohérences et la distorsion de concurrence que le gouvernement crée sur ce deuxième confinement. L'autorisation d'exercer en domicile quand les salons de beauté et spa sont fermés? J'ose espérer qu'il s'agit d'une mauvaise interprétation qui sera rectifiée très rapidement ou nous allons tous travailler en domicile! Quid des rayons non essentiels ouverts dans tous les magasins autorisés? Mes clients auraient le droit d'être conseillés et d'acheter leurs cosmétiques et coffrets cadeaux chez Leclerc, Carrefour, Géant, Gifi, pharmacies et parapharmacies librement et chez nous ils n'ont droit qu'au click&collect avec interdiction de rentrer dans le magasin?

Soyons sérieux : nos instituts et spa sont des lieux où l'application des mesures barrières a été exemplaire! En plus du gel hydro-alcoolique et du port masque obligatoire, pas de testeurs ni de produits en libre accès, désinfection des surfaces entre chaque client, limitation du nombre de clients en fonction du nombre de m2 dans nos espaces d'accueil et vente souvent supérieure aux préconisations gouvernementales, tout cela effectué sans délai, à nos frais et appliqué avec la plus grande rigueur. Dans notre métier, les professionnels sont sensibilisés et formés dans leur cursus à la prévention de la bio-contamination. Et nous sommes sans doute, avec les professions médicales, les seuls à n'avoir rien appris de plus dans nos pratiques, mais simplement à avoir renforcé notre vigilance et élargi notre mise en œuvre hygiène et sécurité à toutes les surfaces du magasin, comme nous le faisons déjà pour nos postes de travail.

J'entends bien sûr l'argument de la limitation des déplacements de la population. C'est sans doute la motivation principale à la fermeture de nos entreprises. Mais, nos établissements sont des structures de

proximité, qui n'entraînent pas de déplacements de masse ou de longue durée, à l'inverse de la concentration sur les grandes surfaces commerciales dans les agglomérations ou leurs périphéries. En effet, nos clients viennent seuls en rendez-vous, ne croisent qu'au maximum un seul autre client à leur entrée ou sortie de la boutique et sont en la seule présence du praticien lors de leur prestation, qui s'assurera que les locaux aient été parfaitement désinfectés avant d'accueillir son client suivant. Peut-on penser un seul instant qu'il s'agit d'une situation à risque? Si la réponse à cette question est oui, alors je pense que toutes les autres activités doivent être stoppées car plus dangereuses que la nôtre.

Sonia DEBONO, Présidente de la CNAIB-SPA 72-53 et pays de la loire